

Séance du lundi 21 octobre 2013

L'an deux mil treize, le lundi vingt et un octobre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

Membres présents :

Mr EVRARD Jean-Marc, Mme TROLLE Annie, Mme BALLU Martine, Mr GERMAIN Sylvain, Mr VAN DAELE Patrick, Mr HERMENT Maurice, Mr DEROGY Serge, Mr MULLIEZ Vianney, Mr CNUDDE Philippe,

Membres Absents :

- Mr DEBRAS Marc
- Mr MARQUIS Laurent
- Mme RIVIERE Françoise
- Mme DELORMEL Brigitte (excusée)
- Mr GSCHWIND Henri (procuration à Mme Trollé Annie)

Ordre du jour :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↳ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↳ budget eau : non-valeurs
- ↳ vacances pompiers
- ↳ Demandes d'aides à la CCVBN suite au détournement de la fiscalité éoliennes
- ↳ Décision modificative n°2 - 2013
- ↳ Questions diverses

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point



A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne Mme Annie TROLLE secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR).

C – BUDGET EAU : NON VALEURS

La commission eau, sur proposition de la trésorerie, a décidé de soumettre à l'approbation du conseil des non-valeurs sur le budget eau pour un montant global de 1574,89€ (surendettement, créances minimales, insuffisance d'actif).

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR), l'inscription en non valeurs pour un montant de 1574.89€.

D – VACATIONS POMPIERS

Monsieur le Maire a reçu du SDIS les montants des indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires qui remplacent les anciennes vacances. Ces indemnités seront revalorisées au 1^{er} janvier 2014. Les montants de ces indemnités sont différents en fonction du grade. Il appartient au Conseil de décider quel pourcentage de ces indemnités est alloué aux sapeurs-pompiers en fonction du type d'intervention.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR) d'accorder :

- 100% des indemnités horaires pour les interventions, les maintiens des acquis et les autres prestations de service (circulation lors de manifestations diverses par exemple).
- Les commémorations au monument aux morts sont gratuites.

E – DEMANDES D'AIDES A LA CCVBN SUITE AU DETOURNEMENT DE LA FISCALITE EOLIENNES

Monsieur le Maire informe le Conseil que malgré les alertes lancées par lui-même auprès de Messieurs Dassault, Marini, Rome, alertes complétées par Mr Vasselle auprès de l'ensemble des députés et sénateurs de l'Oise, le montant versé par la CCVBN à la commune va passer de 116.866 € à 69.707 € dès cette année.

De plus, lors du dernier Conseil Communautaire, il a été décidé de diminuer cette somme de 10%/an pendant cinq ans pour arriver en 2018 à un montant de 34.853 €. L'ensemble de ces deux mesures aboutit à une perte sèche pour la commune de 81.854 € par an ! Le prétexte invoqué par le conseil et sa commission des finances étant qu'il s'agit de mutualiser les recettes car l'ensemble des communes n'ont pas la chance d'avoir des éoliennes sur leur territoire.

Malheureusement, le Conseil Communautaire ne prend pas en compte que la commune a entrepris de coûteux travaux de mise aux normes de l'école et de restauration de son église en contractant notamment un prêt sur vingt ans. Par ailleurs, aucune prise en charge par la CCVBN de frais communaux ne vient compenser ce détournement des recettes de la commune.

En conséquence, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal proteste contre la délibération du Conseil Communautaire visant à réduire de 50% le montant restant de la fiscalité éoliennes. Le Conseil Municipal fait remarquer que tout le monde n'a pas également la « chance » d'avoir sur son territoire des carrières qui s'effondrent. Il demande solennellement au Conseil Communautaire :

- Soit de revenir sur sa position
- Soit d'étendre cette mesure à d'autres installations responsables de nuisances environnementales (autoroute, lignes haute tension, stockage de déchets ultimes, etc...) ET de prendre à sa charge un certain nombre de dépenses qui incombent à la commune. Monsieur le Maire se tient à la disposition de la CCVBN pour présenter toute une liste de dépenses mutualisables.

F – DECISION MODIFICATIVE N°2-2013 BUDGET COMMUNE

Monsieur le maire indique que pour des problèmes d'ordre informatique et de plan comptable, il convient d'annuler la délibération modificative n°1-2013, de créer un nouveau numéro d'opération pour le matériel d'incendie et de secours et de reprendre une délibération modificative permettant de réaliser les opérations évoquées lors du précédent conseil municipal (matériel pompiers, achat de lave-vaisselle). A ces sommes, il convient également de créditer le budget d'investissement concernant les travaux d'électricité à l'école de Monsieur Lamart.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR) les opérations suivantes :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
023(023) Virement à la section d'investissement	2095,00		
61522 (011) Bâtiments	-2095,00		
	0,00		
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
21312 (21) - 15 Bâtiments scolaires	505,00	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	2095,00
21568(21) - 51 Autre matériel et outillage d'incendie	1290,00		
2184(21) - 06 Mobilier	300,00		
	2095,00		2095,00
TOTAL DEPENSES	2095,00	TOTAL RECETTES	2095,00

H – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire annonce au Conseil que Messieurs Delapierre et Millot ont passé avec succès leur formation leur permettant l'obtention d'une Autorisation de Conduite et que la commune est enfin en règle vis-à-vis de la conduite du microtracteur.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est allé aux 1ères rencontres nationales des Plans de Prévention des Risques Mouvements de Terrain organisées à Paris le 15 octobre par le ministère de l'écologie et du développement durable. Il ressort de cette journée que le vécu est très différent selon l'importance des communes : les communes importantes bénéficiant de services municipaux dédiés ont beaucoup plus de moyens et ont plus de poids vis-à-vis des instances hiérarchiques, tandis que la majorité des petites communes subissent. Plusieurs collectivités ont fait appel à des spéléo-club permettant une première approche quantitative et qualitative des cavités souterraines.
- A la suite du point précédent, Monsieur le Maire a pris contact avec Monsieur Accorsi du speleo-club de l'Oise qui propose un relevé de l'ensemble des cavités

accessibles à partir de la Ferme Cnudde. L'opération se ferait en deux temps : d'abord une pré-visite en semaine 44 pour un montant de 300 € permettant d'établir un devis pour un relevé plus exhaustif et précis.

- Monsieur le Maire informe que Mme Retaud sera absente pour raison de santé dans les semaines à venir. Le Conseil lui formule ses souhaits de prompt rétablissement.
- Monsieur le Maire souhaite réorganiser les services de la mairie dans un double souci : d'économies de chauffage d'une part et d'accessibilité des services de la mairie aux personnes à mobilité réduite. Une discussion s'engage sur les différentes pistes possibles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50

